

Conseil Municipal du 25 novembre 2011
Convocation du 18 novembre 2011

Étaient présents : Didier FRICKER – Alain HUGUENIN – Isabelle JEAN – Claude JEANNIN – Pierre LAB – Alain LEBAIL – Linda MARCHAL – Sylvie MOUTARLIER - Edith PACAUD - Véronique GIAMBAGLI – Albert RUCHTY (Secrétaire Général)

Absents excusés : Jean DOUCELANCE – Michel POMODORO - Marcelle GEHENDEZ, procuration donnée à Sylvie MOUTARLIER.

Absents : Christophe BOULAT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Alain Huguenin est nommé secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR du conseil du 04 novembre 2011 : adopté à l'unanimité
- 3) Réforme de la fiscalité de l'urbanisme – détermination du taux de la taxe d'aménagement

L'article 28 de la Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 introduisant une réforme de la fiscalité de l'urbanisme, institue deux nouvelles taxes :

Une taxe d'aménagement

Un versement pour sous-densité.

A compter du 1^{er} janvier 2015 toutes les participations d'urbanisme seront supprimées à l'exception des participations en ZAC, des conventions PUP (Projet Urbain Partenarial), de la participation pour équipements publics exceptionnels.

Dès le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, au versement pour dépassement du plafond légal de densité et au programme d'aménagement d'ensemble.

Avant le 1^{er} novembre 2011 les communes devront décider :

- du taux de base de la part communale de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5%. Ce taux de base a une validité de 1 an, reconductible

→ Le taux décidé est de 3% - 11 voix « pour »

- 4) Demande d'exonération de Territoire Habitat de la taxe d'aménagement des logements sociaux

Par courrier en date du 19 septembre 2011, Monsieur le Président de Territoire Habitat nous a fait part de ses craintes sur la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et notamment les conséquences qu'elle peut avoir sur les logements sociaux. Aussi, il sollicite de la commune une exonération de la taxe d'aménagement

→ Adopté – 7 voix « pour » et 4 « abstentions » : Didier FRICKER – Isabelle JEAN
Linda MARCHAL et Alain HUGUENIN

- 5) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Par courrier en date du 26 octobre 2011, le délégué Régional de la Fondation du Patrimoine rappelle les missions de cette fondation et propose à la commune d'adhérer à cet organisme. Le coût de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour Chèvremont, le montant de l'adhésion est de 100 €.

→ Adopté – 11 voix « pour »

6) Demande de subvention au titre des amendes de police 2012

Travaux de sécurité routière (rue du texas, entrées de village, rond point du stratégique, aménagement voie piétonnière et cyclable)

→ Adopté – 11 voix « pour »

7) Demandes de subventions exceptionnelles (Etat – FEDER)

Travaux de voirie (Aménagement voie piétonnière et cyclable rue du stratégique, sécurité routière)

Amélioration de l'éclairage public

Aménagement d'un parc de jeux (entre crèche, cimetière et école de la Providence)

→ Adopté – 11 voix « pour »

8) Demande de subvention de l'Association Française contre les Myopathies

Par courrier en date du 17 octobre 2011, l'Association Française contre les Myopathies qui depuis 1987 lutte sur tous les fronts contre la maladie avec pour objectif la guérison de ces pathologies évolutives et invalidantes touchant aussi bien les enfants que les adultes, sollicite un soutien financier de la commune.

→ Refusé – 11 voix « contre »

9) Demande de subvention de l'école privée « La Providence »

Des élèves de cm2 à la 3^{ème} ayant comme projet d'assister aux jeux para olympiques 2012 à Londres, une aide financière de la commune de Chèvremont est sollicitée. Ce voyage concerne 120 élèves dont 64 jeunes chèvremontois. Le coût individuel s'élève est de 1000€

→ Une réunion de travail spécifique sera programmée pour une décision lors du prochain Conseil Municipal

10) Demande d'utilisation de la salle de la « Chougalante » par l'école privée « La Providence »

Par courrier en date du 10 novembre 2011 le Chef d'établissement de l'école privée « La Providence » sollicite la mise à disposition de la salle de la Chougalante les lundis de 08h15 à 09h50 jusqu'au 20 mars pour la pratique de la danse.

→ Accepté : 9 voix « pour » – 2 « abstention » : E.Pacaud A. Le Bail – 1 voix « contre » : V.Giambagli

11) Questions et informations diverses

- Demande de subvention de l'école primaire de Chèvremont pour une classe transplantée en Alsace (Vallée de Munster), du 14 au 16 mai 2012. Pour les classes de CM1 et CM2 –transport = 780€ et tout compris 51€/enf /jour (y compris hébergement – animation).

→ Une réunion de travail spécifique sera programmée pour une décision lors du prochain Conseil Municipal
- Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une aire de stationnement et quai PMR

→ Marché attribué à la société Colas pour un montant HT de 38260€
- Transfert des pouvoirs de police
→ Transfert à M. le Président de la CAB pour
 - Assainissement
 - Stationnement des gens du voyage
 - Enlèvement des déchets